CSN

unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca

Février 2011
Volume 25, numéro 2

Mobilisation au CSSS Jeanne-Mance

BOLDUC ÉBRANLÉ

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain–CSN
est publié à 2 800 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : Dominique Daigneault
Coordination : Emmanuelle Proulx
Rédaction : Anne Leblanc, Emmanuelle Proulx
Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Aude Sainte-Marie
Photographies : Michel Giroux, François L'Écuyer, Anne Leblanc, Aude Sainte-Marie
Illustration : Hélène Gauthier
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
aude.sainte-marie@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Février

1er, 2 et 3
Exécutif syndical I

2
Assemblée générale

8, 9 et 10
Exécutif syndical II

11
Secrétariat

15 et 16
Délégué-e syndical

17 et 18
Department Steward

19, 20 et 26, 27
Préparation à la retraite

23, 24 et 25
Accidents
et maladies du travail

Coup d'œil sur l'assemblée générale

Sur le ton de la mobilisation !

Le président du conseil central, Gaétan Châteauneuf, à l'occasion de cette première assemblée générale de l'année, tenue le 5 janvier, a souligné les nombreux défis qui nous attendent en 2011, notamment le budget provincial en mars prochain. Il a aussi rappelé les gains du STT CSSS Jeanne-Mance qui, en décembre dernier, obtenait du ministre Bolduc la mise sur pied d'un comité de travail sur les compressions budgétaires au CSSS (voir l'article en pages 6 et 7). Par la suite, le président a annoncé officiellement son intention de se présenter au poste de vice-président au comité exécutif, au congrès de la CSN, en mai prochain.

Nos invités

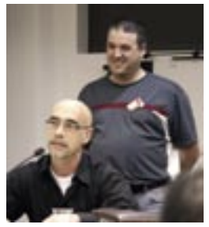

Luc Papillon et Stéphane Dubé, en lock-out au cimetière Le repos Saint-François d'Assise, ont évoqué les principaux enjeux du conflit qui touche une dizaine de syndiqué-es. Le lock-out, déclenché le 8 octobre 2010, en est à son troisième mois. « Malgré les difficultés et les embûches, la meilleure décision que nous ayons prise au syndicat, c'est de s'être joint à la CSN », a soutenu Luc Papillon. Le conseil central a invité les syndicats à contribuer à la campagne du 25$, dont le lancement était effectué le 7 janvier.

Marie-Josée Magny, du Comité d'action des non-syndiqués de la Mauricie, est intervenue pour la campagne du Front de défense des non-syndiqué-es qui revendique des modifications aux dispositions sur le harcèlement psychologique à la Loi sur les normes du travail. La campagne vise entre autres l'adoption d'une modification qui obligerait les employeurs à se doter d'une politique contre le harcèlement psychologique. On exige également que des ressources soient offertes par le réseau de la santé aux victimes de harcèlement.

Adoptée au conseil confédéral de décembre dernier, la phase II du plan d'action dans le dossier des finances publiques a permis à **Pierre Patry** de rappeler une des priorités de la CSN, soit l'élargissement de nos alliances, par la mise sur pied de l'Alliance sociale pour contrecarrer les visées des tenants du modèle de développement néolibéral. À l'occasion des consultations prébudgétaires du gouvernement, toutes les organisations de l'Alliance sociale présenteront un tronc commun de revendications afin d'offrir un autre discours, celui des forces progressistes. Une manifestation nationale, organisée conjointement par les organisations membres de l'Alliance sociale et de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics, se tiendra au mois de mars, avant le dépôt du budget Bachand. Ce sera une occasion d'exprimer notre indignation devant l'imposition d'une multitude de mesures régressives par le gouvernement Charest.

Un rendez-vous important à ne pas manquer !

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe plus de 94 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

logo FSC

éditorial

Faisons payer... qui déjà ?

Par Dominique Daigneault
secrétaire générale du CCMM–CSN

« La crise a épargné les grands patrons » titrait *Le Devoir* du 4 janvier dernier. Je sais que la nouvelle sent le réchauffé un mois plus tard, mais certaines situations méritent d'être rappelées et remises en contexte. Si la rémunération des chefs des entreprises inscrites en Bourse a subi une légère baisse, une étude du Centre canadien de politiques alternatives estime qu'en 2009, les 100 dirigeants canadiens les mieux payés touchaient 155 fois le salaire moyen des travailleurs, soit 6,6 M$ comparativement à 43 000$. Mentionnons que selon l'auteur du rapport, M. Hugh Mackenzie, les chiffres pourraient même être sous-estimés.

Depuis les trente dernières années, ces écarts n'ont cessé de croître. En 1998, les 100 dirigeants canadiens les mieux rémunérés gagnaient 104 fois le salaire moyen des travailleuses et des travailleurs alors qu'à la fin des années 1980, cet écart était de 40 pour 1.

Une quinzaine de Québécois figurent sur cette liste, dont Pierre Karl Péladeau qui, avec ses 8,5 M$ est 27e au Canada et 3e au Québec, derrière Jeffrey Orr de Power Financial Corporation (11 M$) et Pierre Beaudoin de Bombardier (9,2 M$).

Presser le citron au maximum

L'augmentation des inégalités est une tendance qui s'enracine de plus en plus. Si, au Québec, l'écart de salaire entre les riches et le reste de la population est inférieur à la moyenne nationale, nous n'échappons pas à cette réalité. Les promesses de ceux qui soutenaient qu'une économie prospère allait améliorer le sort de tous et de toutes n'ont pas été tenues. De 1976 à 2006, l'économie du Québec a crû de 71%, mais la majorité des gains de revenus a profité aux 10% les plus riches, selon l'étude *Qui s'enrichit, qui s'appauvrit*, de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) parue en 2010.

Malgré ces constats, le discours dominant demeure le même. Si quelques protestations se sont élevées contre les dérives du néolibéralisme au plus fort de la crise, on a tôt fait d'y revenir en adoptant des politiques qui s'inscrivent tout à fait dans cette logique. Le postulat de base est qu'il faut mettre en place des conditions favorables à la création de la richesse si l'on veut la redistribuer. Ce crédo est repris par l'ensemble des principaux partis politiques, mis à part Québec solidaire. Ainsi, en juin 2010, on pouvait lire sur le blogue du Parti Québécois que « la richesse collective passe par la richesse individuelle ». Vous y croyez, vous ? S'il en était réellement ainsi, Pierre Karl Péladeau soutiendrait-il une demande patronale visant l'élimination de 80% des postes au *Journal de Montréal* ? La crise économique qui n'en finit plus de secouer la planète n'origine-t-elle pas de prises de risques inconsidérés sur les marchés financiers justement pour enrichir un petit nombre de privilégiés ? La moitié des entreprises et des sociétés financières ne paient pas d'impôts, toujours selon l'IRIS, dans sa *Note socio-économique* de mars 2010.

C'est à l'État de jouer son rôle de régulateur et ainsi de redistribuer la richesse, ce qu'il ne fait pas à l'heure actuelle. On nous exhorte plutôt à nous serrer la ceinture sous prétexte que l'on n'a pas les moyens de maintenir nos services publics, d'améliorer nos politiques sociales ou d'augmenter les salaires du plus grand nombre de façon significative. En 2011, il en coûtera plus cher aux Québécoises et aux Québécois pour assumer leurs dépenses quotidiennes : hausse de la TVQ, augmentation du coût des transports publics et des droits de scolarité universitaires, nouvelle contribution santé de 25$ facturée par le biais de nos impôts, hausse des coûts du panier d'épicerie, tout cela alors que les salaires n'augmenteront que de 2,7% en moyenne cette année au Québec.

Crise ou pas crise, si l'on ne fait rien, les riches continueront de s'enrichir et le reste de la population de s'appauvrir. Plus que jamais, l'heure est à la mobilisation pour faire reculer nos gouvernements afin de les amener à opter pour des mesures et des politiques qui visent un véritable partage de la richesse.

Alors, qui veut-on faire payer déjà ?

Journée nationale de l'entraide

Du soleil au travail !

Le 2 février 2011 se tiendra la deuxième édition de la Journée nationale de l'entraide. Rappelons que c'est forte de plus de 30 années d'implication dans le domaine du soutien et de l'assistance aux membres aux prises avec des problèmes psychosociaux que la CSN a mis sur pied cette journée nationale. Depuis maintenant 15 ans, les réseaux d'entraide sont entrés dans nos pratiques syndicales.

Au Québec, une personne sur trois souffre de détresse psychologique. Celle-ci peut se traduire par des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, de violence, de harcèlement ou de dépression. Et, malheureusement, les milieux de travail contribuent souvent au déclenchement ou à l'aggravation de ces problèmes. Isolées et sans ressource, les personnes atteintes hésitent à demander de l'aide. Un réseau d'entraide, regroupant des personnes préoccupées par la qualité de vie au travail et qui agissent dans le respect et la confidentialité, devient donc un outil important pour l'écoute et l'orientation vers les services appropriés. Les bénévoles de ces réseaux reçoivent une formation spécifique afin d'intervenir correctement auprès des camarades de travail dans le besoin.

Le conseil central

Ce sont les conseils centraux qui sont responsables du développement des réseaux d'entraide dans les syndicats. Au cours des dernières années, des projets ont été implantés avec le support financier de Centraide dans presque toutes les régions du Québec. L'appui du conseil central peut se concrétiser par des sessions de formation sur l'entraide, des rencontres thématiques sur le suicide, la violence ou l'alcoolisme, par exemple, et des rencontres de suivi avec les responsables de l'entraide dans les syndicats.

À l'occasion de cette journée, les syndicats sont invités à tenir une activité spéciale de leur choix. De plus, une épinglette aux couleurs de l'entraide est disponible au conseil central. Pour en savoir davantage, n'hésitez pas à communiquer avec le responsable au CCMM–CSN Gilles Bélanger, par téléphone au : 514 598-2222, ou par courriel : gilles.belanger@csn.qc.ca ●

Le travail migrant au Canada

Trop souvent de l'asservissement

Le Front de défense des non-syndiqué-es (FDNS) a organisé une Commission populaire d'enquête sur les programmes temporaires de travail le 16 décembre dernier, laquelle a mis en lumière plusieurs facteurs de vulnérabilité qui caractérisent le travail migrant temporaire. La rencontre visait à mettre en lumière les écueils de trois programmes canadiens pour travailleurs temporaires[1]. Environ 80 personnes ont pu entendre les témoignages de travailleurs migrants et les interventions de témoins experts. Le conseil central y était.

Au Québec, les travailleuses et travailleurs migrants occupent souvent des emplois qui ne trouvent pas preneur dans la main-d'œuvre locale, en raison des mauvaises conditions de travail qui y sont associées, du niveau de difficulté ou de dangerosité de ces emplois, des exigences de « docilité » des employeurs, de la nécessité absolue pour ces travailleurs d'obtenir un emploi et de la méconnaissance de leurs droits et des normes du travail en vigueur au pays. Autre situation qui place ces personnes dans une situation de précarité, de dépendance et d'isolement : le fait qu'elles demeurent chez leur employeur.

« Ce n'est certes pas par solidarité pour les travailleurs du Sud que le gouvernement canadien a mis en place ces programmes », affirme Manon Perron, trésorière au conseil central. « Il s'agit plutôt d'une occasion en or pour le Canada et des employeurs peu scrupuleux "d'importer" une force de travail docile et bon marché », soutient-elle.

Le 18 décembre a été déclaré Journée internationale des migrants par l'Organisation des Nations Unies en février 2001. Depuis, cette journée marque la date d'entrée en vigueur de la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ●

[1] Le PTAS, Programme fédéral des travailleurs agricoles saisonniers, le PTET-PS, Programme des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés ou peu spécialisés et le PAFF, Programme des aides familiaux résidants

La Fédération de l'industrie manufacturière–CSN

Une nouvelle force syndicale

C'est du 21 au 25 février prochains que se tiendra, à Québec, le congrès de fondation de la toute nouvelle Fédération de l'industrie manufacturière (FIM–CSN). Née de l'union de la Fédération de la métallurgie (FM–CSN) et de la Fédération des travailleurs et travailleuses du papier et de la forêt (FTPF–CSN), la FIM–CSN sera appelée à jouer un rôle majeur pour favoriser le développement industriel au Québec.

Lors de leur instance respective de juin 2010, les délégué-es syndicaux des deux fédérations ont adopté la résolution de fusionner leurs organisations.

Pour le président sortant de la FM–CSN, Alain Lampron, « La crise économique a grandement mis à mal l'emploi et l'activité industrielle au Québec. Nous devions réagir, c'est pourquoi nous avons décidé d'unir nos forces pour mieux répondre aux besoins de nos membres et pour nous adapter aux enjeux économiques actuels et futurs. Il est de notre devoir de nous assurer que les politiques de développement économique favoriseront le maintien d'un secteur manufacturier prospère pour soutenir l'économie de toutes les régions du Québec ».

Le secteur industriel

La CSN représente 2612 travailleuses et travailleurs du secteur industriel sur l'île de Montréal et à Laval, répartis dans 35 syndicats. Le secteur manufacturier compte 102900 emplois directs dans la région, soit 1,2% des emplois disponibles. Dans la métropole seulement, près de 62000 emplois ont été perdus dans ce secteur au cours des sept dernières années. L'industrie manufacturière représente 14,8% du PIB régional, soit environ 14,2 milliards de dollars. Pour Sylvain Parent, actuel président de la FTPF–CSN : « Le secteur manufacturier est un important créateur de richesse pour les Montréalais, et ce, malgré les difficultés qu'il traverse. Ces milliers d'emplois dans l'industrie sont cruciaux pour la vitalité économique de la région. En tant que force syndicale, nous ne pouvons que militer pour la consolidation et la création de nouveaux emplois ».

Une page d'histoire

Le mouvement syndical québécois écrira, avec cette fusion, une page d'histoire, entre autres parce que celle-ci implique la toute première fédération syndicale québécoise encore en activité, la FTPF–CSN, dont la fondation remonte au 22 décembre 1907. La Fédération de la métallurgie a été fondée en 1944. La nouvelle Fédération de l'industrie manufacturière–CSN réunira quelque 320 syndicats et regroupera près de 30000 travailleuses et travailleurs.

Longue vie à la FIM–CSN !

Réseau de solidarité du CCMM–CSN

Plus forts parce que plus solidaire !

La solidarité, c'est l'essence de notre action. Elle se développe entre nous, dans un même milieu de travail. Elle se façonne aussi entre différents milieux de travail ou entre différents syndicats.

Lorsqu'on vit une grève ou un lock-out, la solidarité que nous témoignent d'autres syndicats est précieuse. Elle nous donne un souffle supplémentaire pour tenir la minute de plus ! Elle peut s'exprimer de multiples façons : par une contribution financière (la campagne du 25$ après trois mois de conflit) ou par une visite sur les piquets de grève, par exemple.

Au dernier congrès du conseil central, les syndicats ont voté la création d'un réseau de solidarité syndical dont le mandat est de développer la solidarité, la communication et l'information entre les syndicats du conseil central. Nous adoptions également une résolution demandant à chacun des syndicats de nommer une personne responsable de la solidarité au sein de sa structure.

Tous les syndicats ont reçu, par courrier, un formulaire à remplir et à retourner afin de mettre en marche rapidement le réseau de solidarité du conseil central.

Solidarité !

CSSS Jeanne-Mance

La certitude du gouvernement ébranlée

Après avoir mené de main de maître une campagne de mobilisation intense pendant plusieurs mois, le Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Jeanne-Mance–CSN a obtenu du ministre de la Santé et des Services sociaux la mise sur pied d'une table de travail. Objectif : proposer des solutions concrètes aux problèmes de diminution de services à la suite des compressions budgétaires imposées par la direction du CSSS.

La création de cette table de discussion est le résultat d'une rencontre tenue le 16 décembre dernier avec le ministre Yves Bolduc. Devant l'ampleur de la grogne citoyenne et voulant répondre aux critiques fusant de toutes parts, tant des médias que de la population, le ministre n'a eu d'autre choix que de rencontrer les porte-parole du syndicat.

Des représentants du syndicat et de l'employeur participeront aux travaux de cette table qui seront effectués sous la direction du sous-ministre adjoint du MSSS, Sylvain Gagnon. C'est à partir d'un portrait serré de la réalité que des propositions de correctifs seront apportées. Le syndicat continuera à réaliser avec minutie ses enquêtes dans tous les points de service afin de rendre compte des effets réels et dévastateurs des coupes sur les services rendus à la population.

La vigilance est de mise

Gilbert Binette[1], président du syndicat, se dit satisfait de la mise sur pied de cette table de travail. « C'est le fruit d'une mobilisation citoyenne intense. C'est une bonne nouvelle et ça prouve qu'on peut faire des gains. » Toutefois, il reste vigilant : « Nous devrons faire la preuve que nous avons raison et, à coup sûr, la direction va nous mettre des bâtons dans les roues ». Les parties se sont entendues sur un échéancier allant de six à douze semaines pour trouver des solutions concrètes.

Mais pour le syndicat, ce qui se passe au CSSS Jeanne-Mance est la pointe de l'iceberg. « Notre lutte ne s'arrête pas là. On est en train de procéder à la destruction des services publics. Il ne faut pas s'attarder à ce qui se passe chez nous seulement. » À ce chapitre, les compressions budgétaires annoncées par le ministre Bolduc en décembre dernier ont de quoi inquiéter. Le plan de compressions de 730 M$ au cours des trois prochaines années vise à contenir l'augmentation des dépenses en santé. Une partie de cet effort repose sur une « amélioration de l'efficience » dans la dispensation des services, un peu à la fameuse méthode Toyota ou Lean. Le ministre Bolduc, cité dans le quotidien *Le Devoir*, s'exprimait ainsi lors de l'annonce de ces coupes : « C'est la façon d'améliorer les services par le *juste-à-temps*, d'éviter le gaspillage ». La méthode Lean est notamment utilisée par Bombardier, mais aussi par des établissements de santé dans le reste du Canada et aux États-Unis, faisait valoir le ministre. Elle sera appliquée dans tous les établissements, annonçait-il alors. Selon le syndicat, c'est non pas le manque d'efficacité des employé-es qui est en cause, mais bien la mauvaise gestion.

Des coupes qui font mal

Au CSSS Jeanne-Mance, pas moins de 79 postes à temps plein et à temps partiel ont été supprimés[2], et ce, sans compter l'arrêt complet des services de la Petite Marmite du Chef, qui offrait quelque 10 000 repas par année. Cette situation sévit depuis la mise en place du plan de compressions budgétaires le 21 novembre

SUITE À LA PAGE 7

SUITE DE LA PAGE 6

dernier, imputable à une ponction de 16,5 M$ effectuée par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal sur le budget du CSSS. Le STT CSSS Jeanne-Mance représente plus de 2 100 membres dans trois CLSC et huit CHSLD – incluant Jacques-Viger.

Pour Gilbert Binette, sans que cela ne nuise aux travaux de la table de travail, l'ensemble des impacts des compressions budgétaires dans les services publics doit être mis au jour. « C'est une question de maintien de nos acquis sociaux », soutient le porte-parole syndical.

Le syndicat compte poursuivre sa campagne de mobilisation contre le plan de compressions budgétaires jusqu'à ce que des correctifs satisfaisants soient apportés pour redresser la situation. Les bénéficiaires du CSSS et le personnel méritent le respect. « Pour le moment, on fait confiance. On va aller voir ce qui va ressortir de cette table, mais nous n'arrêterons pas notre lutte », conclut-il ●

[1] À voir sur le site du syndicat la minute du président pour suivre les développements au CSSS Jeanne-Mance.

[2] Il s'agit de postes de préposé-es aux bénéficiaires, d'infirmières, d'infirmières auxiliaires, de travailleurs sociaux, de nutritionnistes, d'éducateur, de psychoéducateur, d'agents administratifs, de commis d'étage, de technicien en informatique, de plombier, de buandière, de préposé-es au service alimentaire et d'orthophoniste.

➲ **www.sttjmance.org**

La semaine de travail de 6 jours

Plus jamais !

La campagne de la CSN en appui au Syndicat des travailleuses et travailleurs Le repos St-François d'Assise–CSN, en lock-out depuis trois mois, vient de démarrer en grand ! La campagne du 25$ a été lancée lors d'une manifestation tenue le vendredi 7 janvier, devant le « cimetière de l'Est ».

À cette occasion, le Syndicat des employé-es de bureau et celui des travailleuses et travailleurs (cols bleus), du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, ont tenu à démontrer leur solidarité en apportant leur contribution sonnante et trébuchante. Aussi, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la CSN, le STTCSN, qui participe systématiquement à cette campagne en versant les deniers ramassés auprès de ses membres, a offert un montant de plus de 11 000 $. Ces dons s'ajoutent aux nombreuses collectes qui ont eu lieu lors de réunions d'instances des diverses organisations de la CSN tout au cours de l'automne.

La manif a été l'occasion pour la Fédération des employées et employés de services publics–CSN de réaffirmer sa détermination à accompagner son syndicat jusqu'au bout de sa lutte pour mettre un terme à la semaine de six jours. Pour Denis Marcoux, président de la fédération, il est temps que l'on mette fin à ces conditions de travail moyenâgeuses. De son côté, Gaétan Châteauneuf, président du Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, a ajouté que son service de la mobilisation « sera aux côtés du syndicat en lock-out tant que Mgr Turcotte n'aura pas compris que si le Créateur de l'univers, en son temps, ne se reposait que le dimanche, il est maintenant chose reconnue que le samedi doit être chômé ! ».

Les curés responsables du lock-out

L'employeur est en effet l'Église catholique romaine. L'Archevêché de Montréal et la paroisse Saint-François sont tous deux propriétaires à parts égales du cimetière. Les prêtres ont mis les travailleurs à la rue le 8 octobre 2010. Depuis, les cadres et les *scabs* assurent, cahin-caha, le service aux familles endeuillées.

On peut participer à cette importante campagne de souscription en faisant un chèque à l'ordre du STT Le repos Saint-François d'Assise–CSN et en l'adressant directement au conseil central.

Jean-Marie Vézina
Conseiller syndical à la mobilisation

La campagne du 25$ a été officiellement lancée le 7 janvier

Journal de Montréal

Annus horribilis – 2

Le 24 janvier dernier a marqué le deuxième anniversaire du lock-out au *Journal de Montréal*. Deux ans sur le trottoir, c'est long. Les enjeux de ce conflit sont de taille : il s'agit de la qualité de l'information produite au Québec, le contenu du *Journal de Montréal* étant réduit à celui d'une simple circulaire. Selon la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, ce quotidien compterait dorénavant moins de journalistes que certains journaux régionaux, situation qui se retrouverait aggravée si la partie patronale obtenait les abolitions de postes qu'elle souhaite!

Lors des travaux la Commission de l'économie et du travail les 1er et 2 février à Québec, il faut espérer que le bon sens aura raison d'une indigne usurpation de droits. À la suite des pétitions déposées à l'Assemblée nationale et en raison de l'importance du conflit sur les relations de travail au Québec, les députés nommés à cette commission ont unanimement décidé d'examiner de plus près les dispositions anti-briseurs de grève, prévues au Code du travail, et dont l'adoption remonte à 1977. Les membres de la commission entendront notamment le président du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal, Raynald Leblanc. Pendant ce temps, plus qu'essentielle, la campagne de boycottage du *Journal de Montréal* se poursuit ●

8 mars 2011

Toujours en action!

Toujours en action pour le respect de nos droits! Tel est le thème du 8 mars 2011. Cette année encore, de magnifiques épinglettes seront produites. Commandez-les en utilisant le bon qui a été joint à l'envoi du journal. Les épinglettes se vendent 2,50$ l'unité. Surveillez notre numéro de mars pour tous les détails ●

Alliance sociale

Une première à Montréal

En ce frisquet matin du 16 décembre dernier, la coalition d'organismes montréalais de l'Alliance sociale a tenu sa première activité d'information auprès de la population. Dès 6 h du matin, brandissant pancartes et bannière, les militantes et militants se sont regroupés aux abords du pont Jacques-Cartier. Pendant ce temps, à l'angle des rues De Lorimier et Ontario, d'autres courageux manifestants ont distribué plus de 1 000 tracts aux automobilistes.

Les couleurs de l'Alliance sociale au petit matin

L'essentiel du message livré par l'Alliance sociale est clair : il faut faire contrepoids au discours de droite qui prend parti pour le désengagement de l'État, la privatisation des services publics, le laisser-faire économique et l'idéologie du marché-roi. L'alliance demande, entre autres, que lors de son prochain budget, le gouvernement du Québec abandonne les mesures régressives telle la franchise santé. Elle réclame aussi la fin des compressions budgétaires tous azimuts qui mettent en péril les services à la population. L'Alliance sociale désire aussi contribuer à l'élaboration de solutions sur des problématiques telles que l'exploitation des ressources naturelles dans une perspective de développement durable et de retombées économiques.

L'Alliance sociale organisera d'autres activités afin de regrouper l'ensemble des forces vives autour de valeurs progressistes pour foncer vers l'objectif du printemps 2011 : le budget provincial ●

CPE Technoflos

L'entente de principe adoptée à l'unanimité

Les travailleuses sur le piquet de grève le 14 décembre 2010

C'est la détermination des 18 travailleuses du CPE Technoflos qui leur aura permis d'obtenir des conditions de travail similaires à celles prévalant dans les autres CPE des régions de Montréal et Laval. Quelques jours avant Noël et après 14 jours de grève, elles sont rentrées au travail la tête haute!

La convention collective de trois ans prévoit des semaines de vacances annuelles additionnelles, la récupération de deux congés personnels, portant leur nombre à dix par année, et une participation accrue dans la gestion du CPE, un acquis précieux pour les travailleuses. Le rôle de l'équipe de travail est également inscrit dans la convention collective. Enfin, un comité paritaire de sélection et d'octroi de permanence a été créé.

Les travailleuses ont démontré une ténacité sans faille tout au long du conflit qui les opposait à une direction entêtée ●

Bienvenue au CCMM–CSN

Syndicat des travailleuses et travailleurs des centres d'hébergement du grand Montréal-CSN, **section Résidence Soleil Manoir Dollard-des-Ormeaux**, affilié à la FSSS,

Syndicat des banquets de l'hôtel Bonaventure, affilié à la Fédération du commerce,

Syndicat des travailleuses(eurs) des centres de la petite enfance de Montréal et laval-CSN, **section CPE Le Terrier magique**, affilié à la FSSS,

Syndicat des travailleuses et travailleurs du Residence Inn by Marriott-CSN, affilié à la Fédération du commerce,

Syndicat des enseignantes et enseignants de Villa-Maria-CSN, section Musique à la leçon, affilié à la FNEEQ.

Le conseil central souhaite la bienvenue à toutes et tous ses nouveaux membres!

Forum social mondial 2011

En route pour Dakar

Le Forum social mondial 2011 (FSM) se tiendra au Sénégal, en Afrique, du 6 au 11 février prochains. Le FSM est né à Porto Alegre, au Brésil et célébrait ses dix ans d'existence en janvier 2010. Cet anniversaire a été l'occasion d'évaluer le chemin parcouru, d'analyser les acquis et les faiblesses du FSM et d'identifier les principaux défis qui se posent au mouvement social mondial, et ce, en prenant en compte la faillite totale du système capitaliste et aussi des problèmes liés aux changements climatiques.

La tenue du FSM en Afrique concrétise la solidarité du mouvement social international avec les luttes des peuples africains. Ces populations payent déjà plus que leur part, et risquent de payer encore très cher les conséquences de la crise actuelle du capitalisme. C'est pourquoi un des thèmes majeurs du FSM 2011 traitera des questions fondamentales liées au développement économique et social de l'Afrique, à sa sécurité et à ses relations internationales.

Le Sénégal

Le 18 décembre dernier, le Comité canadien de la marche internationale de la Diaspora sénégalaise (CCMIDS) a organisé une marche dans les rues de la Montréal pour dénoncer les risques de sabotage de la démocratie au Sénégal et pour lancer un appel à l'amélioration des conditions de vie du peuple. Le Sénégal est actuellement dirigé par le président Abdoulaye Wade. Son élection, le 19 mars 2000, a été le fruit de dures luttes contre le régime Diouf et devait mener à l'installation d'une véritable démocratie au Sénégal. Mais dix ans après l'arrivée de Wade au pouvoir, les Sénégalais ne peuvent que faire le triste constat suivant : le régime s'engage sur des voies qui vont à l'encontre de la démocratie et du développement économique et social du pays.

Dans un communiqué émis en décembre dernier, le CCMIDS souligne qu'au Sénégal : «La corruption est érigée en mode de gestion, les détournements des deniers publics portent sur des milliards de francs CFA (NDLR : Communauté financière africaine), la Constitution a été modifiée pour servir les intérêts personnels et familiaux du chef de l'État et les leaders de l'opposition et les journalistes sont muselés». De plus, le peuple est confronté à d'innombrables difficultés, entre autres, la rareté des denrées de première subsistance et les arrêts de service d'électricité incessants. Aussi, les hôpitaux doivent souvent laisser mourir des patients faute de médicaments ou d'équipements.

La tenue du Forum social mondial 2011 à Dakar donnera donc une grande visibilité aux mouvements sociaux et au peuple sénégalais, ce qui permettra de mieux faire connaître leurs luttes et de renforcer la solidarité entre les mouvements sociaux africains et ceux du reste du monde ●

➲**http://fsm2011.org/fr/**

Stephen Harper

Et les femmes...

En 2010, presque toutes les activités entourant la Marche mondiale des femmes se terminaient avec l'affirmation suivante : «Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous marcherons». Avec la récente nomination du premier ministre du Canada, Stephen Harper, comme coprésident de la commission onusienne d'information et de responsabilisation pour la santé de la femme et de l'enfant, les femmes du monde entier ne sont pas près d'arrêter de marcher!

En effet, mettre cet antiféministe notoire à la tête d'une telle commission relève soit de l'inconscience quant aux positions de Harper concernant les droits des femmes, soit du mépris total pour les luttes menées par celles-ci depuis des générations pour l'accès à l'égalité, à la sécurité, à la dignité et au respect. Depuis l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 2006, cinq projets de loi privés menaçant le libre choix ont été déposés à la Chambre des communes. Heureusement, ils ont tous été battus grâce aux pressions des groupes de femmes et des mouvements populaires. De plus, en juin 2010, le gouvernement conservateur a refusé d'inclure les services d'avortement dans le plan du G20 en ce qui concerne la santé maternelle et infantile. Pourtant, il est clair que l'accès à des services d'avortement légaux et sécuritaires contribue à la santé des femmes et peut sauver des vies. Rappelons que chaque année dans le monde, presque 70 000 femmes meurent des conséquences d'un avortement pratiqué dans de mauvaises conditions tandis que cinq millions d'autres sont hospitalisées.

À cette commission, le mandat de Stephen Harper sera d'améliorer la santé des femmes et des enfants à la grandeur de la planète ainsi que de déterminer et de diffuser les meilleurs moyens d'assurer le suivi des ressources et des dépenses aux quatre coins du monde. Sachant ce que l'on sait sur l'homme, le choix des Nations unies est plus que questionnable : confieriez-vous la direction d'Héma-Québec à Dracula ?

Capsule Environnement

L'eau : un bien précieux

Fondée en 1998, la Coalition *Eau Secours !* est une association québécoise qui revendique et promeut une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité, de défense collective des droits de la population, d'amélioration des compétences citoyennes, de développement durable et de souveraineté collective sur cette ressource vitale et stratégique.

Le conseil central est membre de cette coalition et siège au comité de coordination. Pour devenir membre, il suffit de contacter la coalition au 514 303-2212 ou simplement de se rendre sur le site Internet, à l'onglet *Devenir membre.* Les inscriptions peuvent être individuelles, ou mieux encore, pourquoi ne pas faire adhérer votre syndicat. Comme il n'y a pas une goutte de trop, il n'y a pas un membre de trop!

Patrice Benoit
Comité environnement et développement durable

➲**http://eausecours.org**

Déclaration sur les droits des peuples autochtones

La signature canadienne

Le 13 septembre 2007, l'assemblée générale des Nations unies adoptait la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DDPA). Cette adoption avait alors été qualifiée par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme de triomphe pour la justice et la dignité humaine, et ce, après plus de deux décennies de négociations entre les représentants des gouvernements et des peuples autochtones. La Déclaration établit un cadre universel de normes minimales pour la survie, la dignité, la sécurité et le bien-être des peuples autochtones du monde entier. Elle proscrit la discrimination contre les peuples autochtones et fait la promotion de leur pleine participation dans toutes les questions qui les concernent. Elle affirme leurs droits à poursuivre leurs priorités au niveau du développement économique, social et culturel. La Déclaration encourage explicitement les relations harmonieuses et coopératives entre les États et les peuples autochtones.

Les motivations du Canada

La DDPA a été adoptée par une majorité de 143 États alors que quatre s'y sont opposés, dont le Canada. Au cours des trois dernières années, le gouvernement canadien a mené une campagne soutenue contre la Déclaration, s'opposant à sa mise en vigueur, en affirmant que plusieurs de ses dispositions étaient trop générales et vagues et prêtaient à l'interprétation. Trois ans plus tard, le 12 novembre 2010, le Canada a discrètement, presque en catimini, annoncé son adhésion à la Déclaration. Pourtant, rien n'a été changé dans le texte, les mêmes libellés soutiennent les mêmes principes, mais il semble aujourd'hui que tout cela soit devenu acceptable pour le Canada. Pourquoi un tel revirement de position? Le Canada dit tout simplement qu'après avoir écouté les dirigeants autochtones et qu'après avoir fait un examen minutieux du document, il était préférable de le signer. Dans le communiqué émis par le ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, on peut lire : «Bien que la Déclaration ne soit pas un document contraignant sur le plan juridique, y apporter son appui à titre de document d'aspirations constitue une étape notable dans le renforcement des relations avec les peuples autochtones». Autrement dit, l'appui est moral et on ne changera rien à nos pratiques!

Réaction

La Coalition pour les droits des peuples autochtones du Québec – dont font entre autres partie le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN, la CSN, Amnistie internationale et l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador – a réagi en insistant sur le fait que la DDPA est plus qu'un énoncé de bonnes intentions. «L'objectif d'instruments comme la Déclaration est d'encourager les gouvernements à modifier les politiques et les lois discriminatoires ou qui ne garantissent pas la protection des droits humains pour tous», a déclaré Béatrice Vaugrante, directrice générale d'Amnistie internationale. La coalition exige donc du gouvernement canadien qu'il mette rapidement en vigueur les dispositions de la DDPA, et ce, d'une manière honorable qui respecte pleinement leur esprit et leur dessein ●

➲**http://www.un.org/esa/socdev/unpfii/fr/drip.html**

L'entraide, pour mettre du soleil au travail

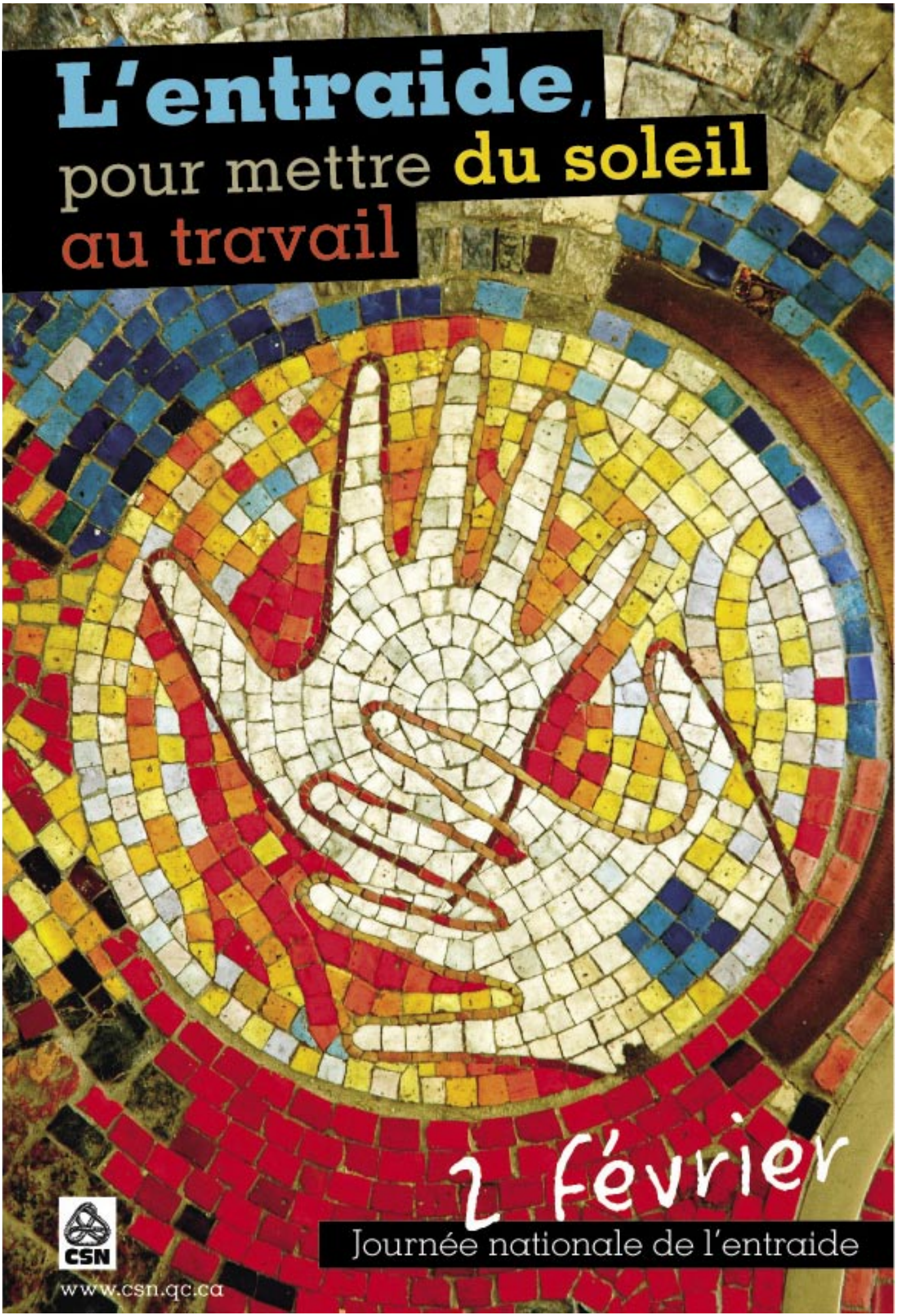

2 février

Journée nationale de l'entraide

CSN

www.csn.qc.ca